

GRAND ANGLE

EDF Flamanville > 15/09/2011

Contacts
Flamanville 1/2 - Isabelle Jouette
Chef de Mission Communication
02 33 78 70 15 / 06 71 92 23 95

Chantier EPR - Véronique Ferdinand
Responsable Communication
02 33 78 59 93



Retour d'expérience Fukushima : Flamanville remet son évaluation complémentaire à l'Autorité de Sûreté

Le 23 mars dernier, le premier Ministre, François Fillion a saisi l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) afin de mener les Evaluations Complémentaires de Sûreté (ECS) suite à l'accident de Fukushima. Comme l'ensemble des centrales nucléaires EDF, Flamanville 1&2 et le chantier EPR fait l'objet d'audits particulièrement rigoureux sur les thèmes inondation, séisme, perte d'alimentation électrique et perte de la source d'eau. Le rapport a été envoyé hier à l'ASN.

Comme l'ensemble des centrales nucléaires EDF, Flamanville 1&2 et le chantier EPR fait l'objet d'audits particulièrement rigoureux sur les thèmes inondation, séisme, perte d'alimentation électrique et perte de la source d'eau. Le rapport a été envoyé hier à l'ASN.



Crédit photo : Flamanville 3 - EPR / ©EDF Mediatheque
Alexis Morin / Août 2011 / Tous droits réservés

Triple enjeu pour EDF

Ces évaluations permettent au groupe EDF d'évaluer l'efficacité des dispositifs de sûreté existants au regard de l'accident de Fukushima et de tester leur robustesse dans des situations extrêmes. Elles mettent également en lumière les moyens de sûreté supplémentaires, matériels et humains, nécessaires à la gestion d'un accident comme celui de Fukushima.

Les premières conclusions d'EDF

Les évaluations menées dans les centrales EDF montrent leur bon niveau de sûreté. Les mesures complémentaires, qui tirent les enseignements de Fukushima, concourent à améliorer encore ce niveau de sûreté, en réévaluant les hypothèses antérieures.

Des atouts et des améliorations

La conception des réacteurs à eau pressurisée garantit une bonne capacité de résistance des installations. Une robustesse qui s'appuie sur des marges dépassant le domaine réglementaire, notamment sur la résistance au séisme et face aux inondations. La sûreté est en amélioration continue grâce à des réexamens périodiques et au retour d'expérience national et international.

Une approche nationale

Les améliorations proposées par les ECS s'appliquent à l'ensemble du Parc Nucléaire EDF et au chantier EPR. Elles peuvent être complétées par des dispositions locales. Face au séisme et à l'inondation, il est prévu de renforcer la protection des bâtiments et des digues. La capacité de résistance des

matériels électriques sera encore améliorée tout comme les supportages. Les postes électriques seront équipés de protections supplémentaires contre l'inondation. Les Bâtiments de Sécurité, utilisés pour la gestion de crise, devront être pleinement opérationnels en cas de séisme.

Pour se prémunir contre le risque de perte d'eau et d'alimentation électrique, les appoints de secours en eau vont être renforcés et un diesel dit «d'ultime secours» installé sur chaque site. Des moyens complémentaires seront déployés pour les manutentions dans le Bâtiment Combustible.

Face au risque de fusion de cœur, un système de refroidissement supplémentaire sera déployé. Les filtres utilisés pour les rejets radioactifs en situation accidentelle verront leur protection renforcée. Enfin, des études seront engagées pour éviter la pollution des nappes, en cas d'éventuel percement du radier (partie basse du Bâtiment Réacteur). Sur ce point, l'EPR dispose déjà d'un récupérateur spécifique.

Les dispositions pour Flamanville

Les deux unités en fonctionnement ne nécessitent pas de moyens complémentaires particuliers pour faire face à la perte de refroidissement et d'alimentation électrique. Elles sont, de ce point de vue, considérées comme robustes. Le renforcement de la tenue au séisme de la moto-pompe de secours sera examiné. En cas d'événement d'exploitation, cette pompe injecterait de l'eau dans le circuit primaire. Une étude sera engagée

sur la tenue au séisme des locaux de stockage des matériels mobiles de crise (pompes par exemple).

Des études de renforcement seront menées pour la station de pompage et les digues de protection en cas d'inondation majeure. Le scénario de l'inondation des plates-formes, sera de nouveau examiné intégrant l'implantation éventuelle de protections complémentaires. Enfin, la maintenance des réseaux d'égoûts et d'eau pluviale sera renforcée et les moyens mobiles de pompage testés plus fréquemment.

Pour l'EPR, il est proposé notamment de renforcer la résistance au séisme du circuit d'eau douce implanté en haut de falaise. Les mesures de protection seront renforcées pour limiter les inondations par entrée d'eau importante dans la station de pompage, l'ouvrage de rejet ou les diesels. La robustesse des portes de sécurité des bâtiments abritant des systèmes importants pour la sûreté sera réexaminée.

L'autonomie des matériels de secours (groupes électrogènes) sera renforcée par des moyens mobiles. La durée d'alimentation électrique des fonctions essentielles pour la sûreté sera également améliorée. Les réserves d'eau douce en haut de falaise pourront être utilisées, si nécessaire, pour alimenter la zone nucléaire.

Ce rapport va désormais être étudié par l'ASN qui validera la pertinence des solutions proposées et rendra ses conclusions à la fin de l'année.